



MAIRIE
DE
SAINT-MAUDEZ

CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six et le jeudi 17 septembre, à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Fabrice RIVALLAN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Présents : 10- Votants : 10 – Absent : 1
Date de la convocation et d'affichage : 11 septembre 2026

Etaient présents : Fabrice RIVALLAN, Christophe HERNIO, Laure VAN DEN BLIEK, MANIVEL Yannick, PAVARD Michel, GUERIN Victor, GALLIER Claire, PESCHOT Jérôme, MENDES BENTO Lydie, Amandine LUBINEAU.

Absent(e) excusé(e) : CHOTARD Typhaine

Secrétaire de séance : Michel PAVARD

Procuration :

2026 – 06– 006 – Demandes de subvention concernant l'aménagement de la rue de « la Croix de l'If »

Rapporteur : Fabrice RIVALLAN

▪ **Demandes de subvention au titre du contrat de territoire**

Monsieur Le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de solliciter quelques subventions au titre du contrat de territoire concernant le financement de l'aménagement de la rue de la Croix de l'If.

Le montant total prévisionnel du projet est estimé à 233 296.00 € HT soit 279 955.20 € TTC avec la variante la moins chère, le projet serait d'un montant de **269 314.00 € HT** soit **323 176.80 € TTC**.

Il est prévu que les travaux débutent au printemps 2027.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Aménagement rue de la Croix de l'If

DEPENSES PREVISIONNELLES		
DESIGNATION	MONTANT HT	MONTANT TTC
Travaux préparatoires - terrassement - espaces vert et récolement	10 000,00 €	12 000,00 €
Aménagement rue de la Croix de l'If	233 296,00 €	279 955,20 €
Variante : Aménagement d'un cheminement piétonnier sur la rue La Vallée	26 018,00 €	31 221,60 €
TOTAL DE L'OPERATION	269 314,00 €	323 176,80 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre	6 650,00 €	7 980,00 €
TOTAL DE L'OPERATION AVEC HONORAIRES	275 964,00 €	331 156,80 €

RECETTES PREVISIONNELLES		
DESIGNATION	MONTANT HT	%
Contrat de territoire	34 165,00 €	12%
DETR	96 587,40 €	35%
Fonds Vert	55 192,80 €	20%
Amende de police	15 000,00 €	6%
Emprunt	0,00 €	0%
Autofinancement	75 018,80 €	27%
TOTAL DE L'OPERATION	275 964,00 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.

AUTORISE le Maire à constituer les dossiers de demande de subvention au titre du contrat de territoire.

AUTORISE Le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

Pour copie conforme
 Le 19 juin 2026

Le Maire,
 Fabrice RIVALLAN



Le secrétaire,
 Michel PAVARD